

## LETTRE D'ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

Dans un contexte sociétal et réglementaire en constante évolution, il devient impératif de mettre en place des organisations claires et efficaces afin d'offrir une qualité de service performante. La formation continue est un enjeu majeur de notre société, et c'est donc pour cela que le CFPPA de Hyères s'est engagé dans une démarche permanente d'amélioration.

Pour cela, nous nous engageons à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour satisfaire aux différentes exigences réglementaires applicables selon :

### Les référentiels QualiFormAgri et Qualiopi.

Nos objectifs sont les suivants :

- Fournir une information claire et précise sur notre offre de formation dès le premier contact afin d'orienter de la meilleure manière possible les futurs bénéficiaires.
- Proposer une offre de formation adaptée à la demande sociale et professionnelle du territoire.
- Offrir aux bénéficiaires un accompagnement individualisé permettant la réalisation de leur projet en adéquation avec leur situation personnelle et leur singularité.
- Assurer une relation fiable et pérenne avec nos partenaires, financeurs, et les acteurs locaux.
- Développer le volume d'activité afin de répondre aux enjeux du territoire tout en gardant un équilibre financier.


Pour mener à terme ces orientations, la Direction s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour :

- Communiquer en interne sur toutes les évolutions pouvant impacter la réalisation de nos objectifs.
- Maintenir le niveau de compétences de l'ensemble de l'équipe.
- Mettre à disposition les moyens humains nécessaires.
- Mettre à disposition les moyens matériels nécessaires. (Plateaux techniques d'envergure : rucher pédagogique, exploitation expérimentale de 13 hectares, salles de visio conférence.)
- Satisfaire les exigences légales et réglementaires applicables.

La démarche qualité est conduite sous l'autorité du Directeur de l'EPLEFPA et, par délégation, de la Directrice du centre de formation CFPPA. À cette fin, un ingénieur qualité a été recruté afin de finaliser la mise en place de la démarche qualité et d'en assurer le suivi.

L'engagement qualité du CFPPA ne peut s'accomplir qu'avec la mobilisation active de l'ensemble du personnel. À cet égard, le CFPPA s'engage à créer et à maintenir un comité de direction qualité : CODIR qualité qui se réunira à minima une fois par an afin de conduire la démarche d'amélioration continue.

  
**Le directeur de l'EPLEFPA**  
M. Philippe CAPILLON

  
**La directrice du CFPPA**  
Mme Geneviève BELLEUVRE